

# Règlements de la piscine



**Les présents règlements s'appliquent à la piscine, à la terrasse et de façon générale, à toute l'enceinte de la piscine.**

**Aucun sauveteur ne surveille la piscine. Tout usager accepte les risques associés à la baignade.**

- 1.** Heures d'ouverture : de 10 h à 22 h pendant la saison estivale seulement.  
La date d'ouverture et la date de fermeture seront déterminées par le propriétaire.
- 2.** Le nombre maximum de personnes autorisées dans la piscine et sur la terrasse est de 75.
- 3.** Toute personne âgée de moins de 16 ans doit être accompagnée d'un adulte.
- 4.** Pas de nage en solo – minimum de deux baigneurs à la fois.
- 5.** Il est interdit de plonger dans la piscine.
- 6.** La consommation d'alcool et de drogue est interdite.
- 7.** Il est interdit de fumer.
- 8.** Aucun contenant de verre n'est autorisé.
- 9.** Il est interdit de courir ou d'adopter un comportement bruyant.
- 10.** Il est interdit d'écouter ou de faire jouer de la musique qui serait audible par une autre personne.
- 11.** Les animaux ne sont pas permis.
- 12.** Il est interdit de réserver des chaises à l'avance.
- 13.** L'usage de la piscine est réservé aux locataires du complexe Le Clif et à leurs invités (maximum de deux invités par unité).  
En cas de fort achalandage, les locataires ont priorité sur les invités. Un invité doit être accompagné d'un locataire pour avoir accès à la piscine.

**LE PROPRIÉTAIRE SE RÉSERVE LE DROIT D'EXPULSER TOUTE PERSONNE QUI CONTREVIENT AUX PRÉSENTS RÈGLEMENTS.**